

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 avril 2014

Convocation du 18 avril 2014

Le Conseil municipal de Marcilly-les-Buxy s'est réuni le vendredi 25 avril 2014 à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Billon, Maire.

Etaient présents : MM BILLON MARILLIER VERNOT RENAUD MONNERET PACAUD SIXDENIER.
Mmes GUILLEMIN GILLES GOYARD JAILLET RICHARD SALIEGE VIET

Etait excusé : M. CARPENTIER

Le maire demande à ajouter trois points à l'ordre du jour

Renouvellement du matériel vétuste d'éclairage public :

Elections européennes du 25 mai 2014

Cérémonie commémorative du 08 mai 1945

Affectation du résultat de fonctionnement 2013- budget annexe Cheval Blanc

Le résultat de fonctionnement est affecté de la façon suivante au budget primitif 2014 :

- **Compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 1 934.60 €**

Vote du budget primitif 204 - budget annexe Cheval Blanc

Il est voté à l'unanimité par 14 voix pour. Il s'élève à :

- **Section de fonctionnement : 9 569 €**
- **Section d'investissement : 3135 €**

Affectation du résultat de fonctionnement 2013 - budget annexe Boulangerie

Le résultat de fonctionnement est affecté de la façon suivante au budget primitif 2014 :

- **Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 4 574.85 €**

Vote du Budget primitif 2014- budget annexe Boulangerie

Il est voté à l'unanimité par 14 voix. Il s'élève à :

- **Section de fonctionnement : 5 183 €**
- **Section d'investissement : 4 575 €**

Affectation du résultat de fonctionnement 2013 - budget annexe commerce de proximité

Le résultat de fonctionnement est affecté de la façon suivante au budget primitif 2014

- **Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 1595.94 €**
- **Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 442.05 €**

Vote du budget primitif 2014- budget annexe commerce de proximité

Il est voté à l'unanimité par 14 voix pour. Il s'élève à :

- **Section de fonctionnement : 3 155 €**
- **Section d'investissement : 3 259 €**

Affectation du résultat de fonctionnement 2013- budget assainissement

Le résultat de fonctionnement est affecté de la façon suivante au budget primitif 2013 :

- **Compte 002 Déficit de fonctionnement reporté : 5 317.65 €**

Redevance d'assainissement - année 2014

Elle est fixée à :

- ✓ Part fixe : 62 €
- ✓ Part au m3 : 0.80 €

Vote du budget primitif 2014- budget assainissement

Le budget primitif est voté à l'unanimité par 14 voix pour. Il s'élève à :

- Section de fonctionnement : 39 763 €
- Section d'investissement : 45 638 €

Affectation du résultat de fonctionnement 2013 - budget commune

Le résultat de fonctionnement est affecté de la façon suivante au budget primitif 2013 :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté 31 477.36 €
- Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 74 482.89 €

Indemnité du maire et des adjoints

Le conseil municipal fixe les indemnités à 838.60 € par mois pour le maire et 228.84 € pour les adjoints

Vote des taxes d'imposition

Elles sont fixées à :

Taxe habitation :	11.55 %
Taxe foncière :	11.89 %
Taxe foncière non bâti :	45.17 %

Vote du budget primitif 2014- budget commune

Le budget primitif est voté à l'unanimité par 14 voix pour. Il s'élève à :

- Section de fonctionnement : 470 234 €
- Section d'investissement : 163 990 €

Désignation de délégués au GIP e-bourgogne

Affiliation au Centre de Remboursement des chèques emplois services universels préfinancés)

.

Piste d'éducation routière à l'école – année 2014/2015

Droit de préemption urbain

Questions diverses